

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1662

objet : **Acquisition de trois combinés d'hydrocurage destinés à l'entretien des branchements de petit diamètre, des bouches avaloirs et des bassins de dessablement du réseau d'assainissement - Lancement d'un marché négocié avec mise en concurrence après appel d'offres ouvert déclaré infructueux**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2002-0906 en date du 14 octobre 2002, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'acquisition de trois combinés d'hydrocurage destinés à l'entretien des branchements de petit diamètre, des bouches avaloirs et des bassins de dessablement du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine.

La commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 1er août 2003, a déclaré l'appel d'offres infructueux et a émis un avis favorable au lancement d'une consultation par voie de marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence.

Monsieur le directeur de l'eau communique au Bureau un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif à cette opération.

Le montant global de l'opération s'élèverait à :

- montant total HT	716 510,00 €
- TVA 19,60 %	140 435,96 €
- montant total TTC	<u>856 945,96 €</u>

Cette opération consisterait à acquérir trois véhicules spécialisés destinés à l'entretien des réseaux d'assainissement de la Communauté urbaine. Elle s'inscrit dans un programme pluriannuel d'adaptation et de remplacement de ce parc, visant notamment à réduire le curage manuel et la pénibilité des tâches ainsi qu'à réaliser les chantiers dans de meilleures conditions.

Elle comporterait l'acquisition de :

- tranche ferme :

. deux petits combinés identiques spécialisés dans les interventions d'urgence pour le débouchage de branchements et dans le curage des collecteurs de petit diamètre (jusqu'à 500 mm, voire 800). Ils doivent être les plus maniables et compacts possible tout en conservant une charge utile maximum ;

- tranche conditionnelle :

. un combiné polyvalent permettant d'augmenter le potentiel d'intervention sur les bouches avaloirs et les bassins de dessablement, d'une part, ainsi que sur les collecteurs de petit diamètre, d'autre part. Ses capacités d'aspiration doivent être particulièrement performantes.

Le marché à conclure serait un marché unique comportant deux lots techniques :

- lot n° 1 : fourniture des équipements,
- lot n° 2 : fourniture des véhicules porteurs.

Circuit décisionnel: ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 5 février 2002 et celui du Bureau restreint le 18 février 2002 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 35-I-1er, 39, 40, 66, 67 et 72-II du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 et n° 2003-1087, respectivement en date des 18 mai 2001 et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2002-0906 en date du 14 octobre 2002 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres du 1er août 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de la consultation,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées par voie de marché négocié suite à appel d'offres ouvert déclaré infructueux, conformément aux dispositions des articles 35-I-1er, 39, 40, 66, 67 et 72-II du code des marchés publics.

3° - Les candidatures et les offres seront examinées par la personne responsable du marché.

4° - La dépense correspondante de 716 510 € HT, soit 856 946 € TTC sera imputée au titre de l'autorisation de programme globalisée n° 0119 sur les crédits de paiement à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - compte 218 210 pour 560 000 € HT, soit 669 760 € TTC dont 109 760 € de TVA récupérable sur l'exercice 2004 et 156 510 € HT, soit 187 185,96 € TTC dont 30 675,96 € de TVA récupérable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,